

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

78000 Versailles

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

4 Risques naturels identifiés :



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

FAIBLE



**RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES**

 sur ma commune :

IMPORTANT



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



**INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)**

 sur ma commune :

CONCERNÉ



**CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES**

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

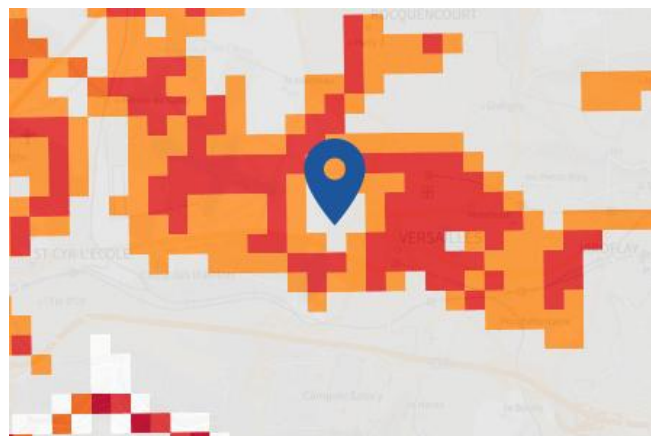
CONCERNÉ

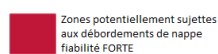
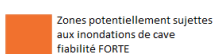
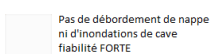
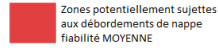
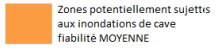
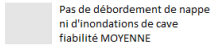
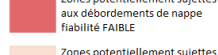
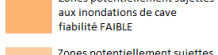
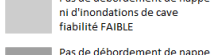
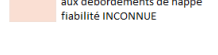
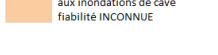
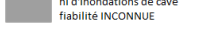
Risque de remontées de nappe sur Versailles

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

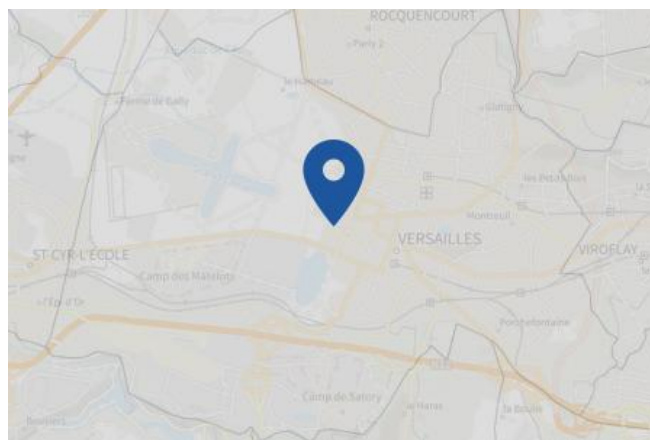
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

Risque de séisme sur Versailles

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

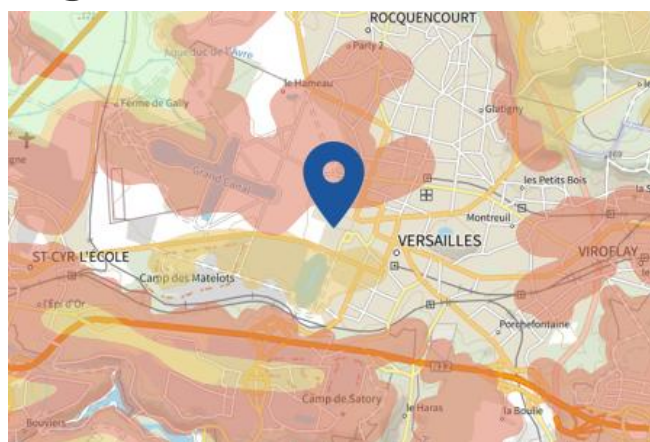
Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Versailles

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.

Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

4 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

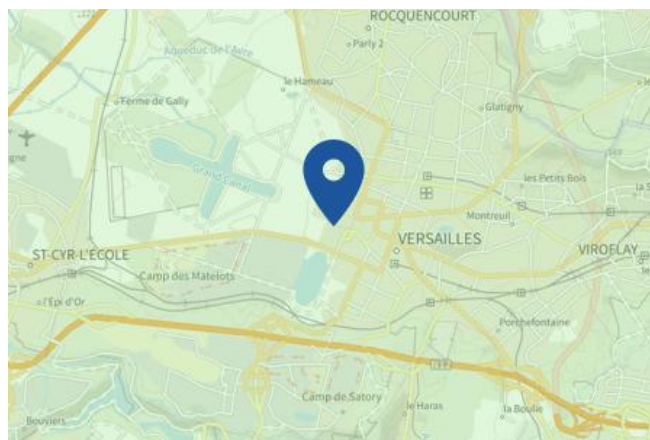
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2311008A	Sécheresse	01/04/2022	10/06/2023
IOME2221482A	Sécheresse	01/07/2020	05/08/2022
IOCE1032143A	Sécheresse	01/07/2009	13/01/2011
INTE0600953A	Sécheresse	01/07/2003	07/12/2006

Risque radon sur Versailles

Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Versailles

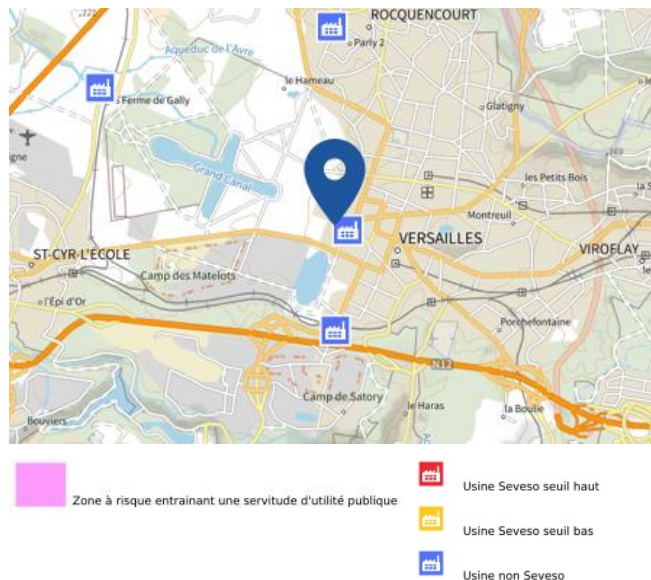
 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

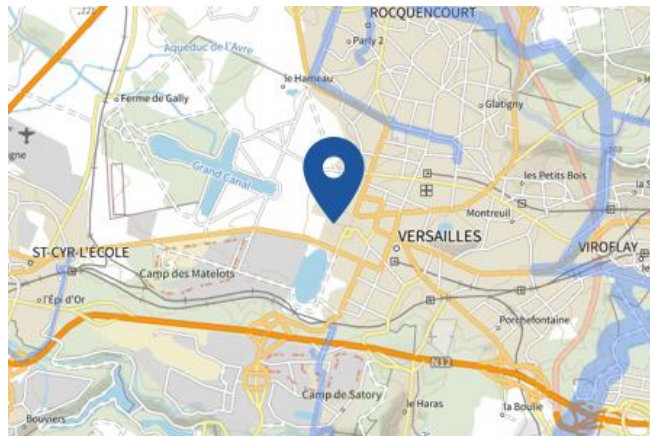
2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
VERSEO (ex SVCU)	Non Seveso
ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHATEAU DU MUSEE ET DU DOMAINE	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Versailles

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

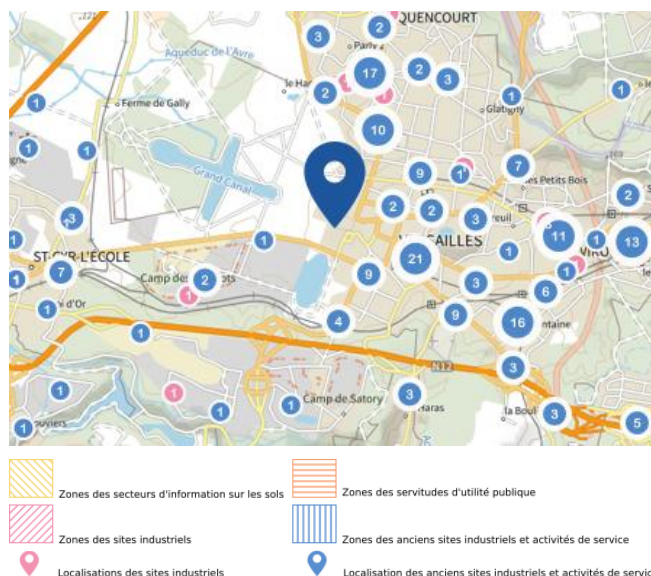


 Produits chimiques  Hydrocarbures  Gaz naturel

Risque de pollution des sols sur Versailles

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.



SUP :

Votre commune contient un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

6 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP040050201	BP	Clôturée
SSP040050301	PRESSING GRAND SIECLE	Clôturée
SSP000340601	Ancienne usine à gaz de VERSAILLES	En cours
SSP000340401	ParisPétroleDistribution repris CALDEO	Clôturée
SSP000341901	OIL FRANCE	Clôturée
SSP040050401	NEXTER SYSTEMS	En cours

Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

122 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3880808		Indéterminé	
SSP3880700		En arrêt	
SSP3880699		En arrêt	
SSP3880698		Indéterminé	
SSP3880697		En arrêt	
SSP3880696		Indéterminé	
SSP3880695		Indéterminé	
SSP3880694		En arrêt	
SSP3880693		Indéterminé	
SSP3880692		En arrêt	
SSP3880691		Indéterminé	
SSP3880690		En arrêt	
SSP3880689		En arrêt	
SSP3880688		En arrêt	
SSP3880687		Indéterminé	
SSP3880686	Auberge du Trianon	En arrêt	
SSP3880685		En arrêt	
SSP3880684		En arrêt	
SSP3880683		En arrêt	
SSP3880682		Indéterminé	
SSP3880681		En arrêt	
SSP3880680		Indéterminé	
SSP3880679		Indéterminé	
SSP3880678		Indéterminé	
SSP3880677		En arrêt	
SSP3880676		Indéterminé	
SSP3880675		En arrêt	
SSP3880674		En arrêt	
SSP3880673		En arrêt	
SSP3880672		Indéterminé	
SSP3880671		En arrêt	
SSP3880670		En arrêt	
SSP3880669		En arrêt	
SSP3880668		En arrêt	
SSP3880667		En arrêt	
SSP3880666		En arrêt	
SSP3880665		En arrêt	
SSP3880664		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3880663	Relais de l'Orangerie	En arrêt	
SSP3880662		En arrêt	
SSP3880661		Indéterminé	
SSP3880660		En arrêt	
SSP3880659		Indéterminé	
SSP3880658		En arrêt	
SSP3880657		En arrêt	
SSP3880656		En arrêt	
SSP3880655		Indéterminé	
SSP3880654		Indéterminé	
SSP3880653	Camp de Satory	Indéterminé	
SSP3880652		En arrêt	
SSP3880651		En arrêt	
SSP3880650		Indéterminé	
SSP3880649		En arrêt	
SSP3880648		En arrêt	
SSP3880647		En arrêt	
SSP3880646		Indéterminé	
SSP3880645		Indéterminé	
SSP3880644		En arrêt	
SSP3880643		Indéterminé	
SSP3880642		Indéterminé	
SSP3880641		Indéterminé	
SSP3880640		En arrêt	
SSP3880639		Indéterminé	
SSP3880638		En arrêt	
SSP3880637		Indéterminé	
SSP3880636		En arrêt	
SSP3880635		En arrêt	
SSP3880634		Indéterminé	
SSP3880633		En arrêt	
SSP3880632		Indéterminé	
SSP3880631		En arrêt	
SSP3880630		Indéterminé	
SSP3880629		En arrêt	
SSP3880628		En arrêt	
SSP3880627		En arrêt	
SSP3880626		Indéterminé	
SSP3880625		En arrêt	
SSP3880624		Indéterminé	
SSP3880623		Indéterminé	
SSP3880622		Indéterminé	
SSP3880621		Indéterminé	
SSP3880620		Indéterminé	
SSP3880619		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3880618		En arrêt	
SSP3880617		Indéterminé	
SSP3880616		En arrêt	
SSP3880615		En arrêt	
SSP3880614	OPEL (concessionnaire)	En arrêt	
SSP3880613		En arrêt	
SSP3880612		Indéterminé	
SSP3880611		En arrêt	
SSP3880610		Indéterminé	
SSP3880609		En arrêt	
SSP3880608		En arrêt	
SSP3880607		En arrêt	
SSP3880606		En arrêt	
SSP3880605	Station service Oil France (anc. Shell)	En arrêt	
SSP3880604		En arrêt	
SSP3880603		Indéterminé	
SSP3880602		Indéterminé	
SSP3880601		Indéterminé	
SSP3880600		Indéterminé	
SSP3880599		En arrêt	
SSP3880598		En arrêt	
SSP3880597		En arrêt	
SSP3880596		Indéterminé	
SSP3880595	Le relais de Barry	Indéterminé	
SSP3880594		En arrêt	
SSP3880593		Indéterminé	
SSP3880592		Indéterminé	
SSP3880591		Indéterminé	
SSP3880590	Caserne des Matelots	Indéterminé	
SSP3880589	Caserne Drouot	Indéterminé	
SSP3880588		En arrêt	
SSP3880587		En arrêt	
SSP3880586		En arrêt	
SSP3880585		Indéterminé	
SSP3880584		En arrêt	
SSP3880583		En arrêt	
SSP3880582		Indéterminé	
SSP3880581	Ancienne usine à gaz	En arrêt	
SSP617614	BIO YVELINES SERVICES	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle